



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions sociales

Question écrite n° 112164

Texte de la question

Mme Jacqueline Farreyrol interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la question des évolutions statutaires des travailleurs sociaux. De nombreux diplômés d'État (assistant de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale et familiale) sanctionnent trois années d'études dans l'enseignement supérieur. Or les travailleurs sociaux sont classés en catégorie B et avec niveau bac + 2 alors que, selon les exigences européennes du processus de Bologne que la France a ratifié, ils devraient être rattachés à la catégorie A et du niveau licence (bac + 3). Ainsi, de nombreux travailleurs sociaux expriment leur souhait de se voir reconnaître ce niveau bac + 3 et l'accès à la catégorie A ce qui permettrait, au-delà de l'accès à la mobilité dans l'espace européen, d'envisager des poursuites d'études et des perspectives de carrière plus valorisante au sein de la fonction publique. En conséquence, elle souhaite connaître les mesures envisagées afin de se conformer aux normes européennes et de répondre aux légitimes attentes de ces travailleurs.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Farreyrol](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112164

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6725

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)